



# Inserm

La science pour la santé  
From science to health

Délégation Régionale  
Provence – Alpes – Côte d'Azur et Corse

## DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2019-61

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l'Unité 1065 – Centre Méditerranéen de médecine moléculaire (C3M) est fixé à :

#### **Utilisation des équipements de la plateforme d'imagerie**

Tarifification H.T. :

- Equipe du site :	38,84 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	38,84 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	51,73 €
- Privés	80,00 €

#### Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Marseille, le 24 juin 2019.

Pour le Président-directeur général,  
Le Délégué Régional,

  
Dominique NOBILE

Dernière mise à jour:  
27/04/2018



Délégation régionale

### Dossier d'instruction d'une prestation tarifée

Le directeur de l'unité ou le responsable de l'entité envoie au Délégué régional, au Directeur de département du siège ou au Responsable de l'Administration du Siège (en fonction de sa structure de rattachement) :

- 1/ les éléments de calcul du coût de la prestation produite par son entité ;
- 2/ une proposition de prix.

- **Constitution du dossier d'instruction pour tarif**

Le directeur de l'unité ou le responsable de l'entité fournit les éléments de calcul du prix de revient complet du produit réalisé par son entité et propose un prix de vente par type de clients.

Ce dossier est envoyé au Délégué régional, au Directeur du département ou au Responsable de l'Administration du Siège selon le rattachement de la structure concernée.

Ce dossier est constitué des onglets 1 à 4 précisant :

1. une description complète de la prestation proposée,
2. la fiche de détermination du coût additionnel,
3. la fiche de détermination du coût complet,
4. la proposition de tarif, en fonction de la typologie de clientèle.

**Les onglets sont à compléter dans leur ordre de numérotation.**

Exercice en cours	2019
Taux de coûts indirects	23,50%

## Délégation régionale

Structure prestataire :

U1065

Dossier suivi par :

Philippe Rostagno

### Définition de la prestation

Désignation de la prestation :

Utilisation des équipements de la plateforme d'imagerie

Nature de l'unité d'œuvre :

Heure d'utilisation

### Description de la prestation

Utilisation, à l'heure, des microscopes suivants : confocal Nikon A1R, confocal Zeiss LSM510, vidéo microscope Zeiss Axiovert 200M, Leica DMI5500, Incucyte, Luminex, microdissecteur laser Zeiss, et Leica AM-TIRF. Le coût comprend la formation des utilisateurs, l'aide à la conception des expériences, aide à l'analyse des résultats et la maintenance technique des équipements.





**Coût complet de la prestation**

Désignation de la prestation :

Utilisation des équipements de la plateforme Structure prestataire : U1065

**POSTES DE CHARGE**

<i>Catégories de dépense</i>	<i>Montant HT</i>
<b>Personnel</b>	<b>12 643,20 €</b>

<i>Catégorie</i>	<i>Taux horaire (€/h)</i>	<i>Heures</i>	
<i>Personnel temporaire</i>			
<i>Personnel temporaire cotutelle</i>			
<i>Personnel permanent</i>			
<i>Grade</i>	<i>Echelon (facultatif)</i>		
IECN		39,51	320,00
<i>Personnel permanent co-tutelles</i>			

**Équipement - Amortissement et maintenance des immobilisations utilisées** **121 735,50 €**

<i>Désignation</i>	<i>Amortissement (€)</i>	<i>Maintenance (€)</i>	<i>Taux d'utilisation (%)</i>	
<i>Équipements</i>				
1201400362	85 998,60		100%	85 998,60 €
1201500334	15 642,02		100%	15 642,02 €
1201500264	357,88		100%	357,88 €
1201600303	19 737,00		100%	19 737,00 €
<i>Équipement co-tutelles</i>				

**Fonctionnement** **39 493,02 €**

<i>Intitulé</i>	<i>Prix</i>	<i>Quantité</i>	
<i>Fonctionnement</i>			
CHIMIE ET BIOLOGIE : CONSOMMABLES EN PLASTIQUE ET VERRE ET ACCESSOIRES	1 433,00 €	1	1 433,00 €
MICROSCOPIE OPTIQUE : REPARATION ET MAINTENANCE	10 750,00 €	1	10 750,00 €
LOGICIELS POUR L'ANALYSE D'IMAGES ET DE SPECTRES : DROITS ET MAINTENANCE	1 541,58 €	1	1 541,58 €
CONSOMMABLES POUR LA PREPARATION D'ECHANTILLONS (HORS LAMES)	2 028,44 €	1	2 028,44 €
MICROSCOPIE OPTIQUE : AUTRE MATERIEL ET PIÈCES DÉTACHÉES HORS OPTIQUE	21 443,00 €	1	21 443,00 €
INFORMATIQUE : PÉRIPHÉRIQUES, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES	2 297,00 €	1	2 297,00 €
<i>Fonctionnement cotutelle</i>			







Délégation régionale

Structure prestataire : U1065 Dossier suivi par : Philippe Rostagno

Proposition de tarifs

Désignation du produit : Utilisation des équipements de la plateforme d'imagerie  
Nature de l'unité d'œuvre : Heure d'utilisation

Coût de la prestation tarifée

	Coût total	Dont : Inserm
Coût additionnel direct de l'unité d'œuvre :	9,51€	9,51€
Coût direct complet de l'unité d'œuvre :	41,89€	41,89 €
Coût complet de l'unité d'œuvre :	51,73€	51,73€

Comparaison avec les prix du marché :

Fournisseur / prestataire	Coût
Fournisseur / prestataire	Coût
Fournisseur / prestataire	Coût


Tarifs

Tarifcation Equipe du site (H.T.)	38,84 €
Tarifcation INSERM (non assujetti à la TVA)	38,84 €
Tarifcation Académiques - hors INSERM/hors site (H.T)	51,73 €
Tarifcation Privés (H.T.)	80,00 €

Observations, le cas échéant

Signatures du responsable scientifique et du responsable administratif

  
Patrick AUBERGER  
Directeur  
INSERM Unité 1065 - C3M  
Bâtiment ARCHIMED  
151, Route de Saint-Antoine-de-Ginestière  
BP 2 3194  
06204 - Nice Cedex 3

  
Philippe ROSTAGNO  
Secrétaire Général  
INSERM Unité 1065 - C3M  
Bâtiment ARCHIMED  
151, Route de Saint-Antoine-de-Ginestière  
BP 2 3194  
06204 - Nice Cedex 3